

N°DEC-2023-79

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN BAL DE
PRINTEMPS, LE 10 MAI 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec NOELLA/Nelly NAEL – 3 lieu-dit La Gare 03170 DOYET ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un bal de printemps, le mercredi 10 mai 2023 de 14 heures à 17 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire NOELLA/Nelly NAEL, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 400,00 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 mai 2023.

Pour le Maire par délégation,
Le Maire, la 1^{ère} Adjointe au Maire
Virginie DOUET-



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 MAI 2023
Et de sa publication le 10 MAI 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

